

# Entre-Nous

La lettre d'informations de GrandLyon Habitat

Nous vous souhaitons  
une bonne année !



## Les vœux du directeur général



Chères locataires, chers locataires,

En 2026, les équipes de GrandLyon Habitat continueront de **suivre vos demandes, de prendre en compte les situations particulières et de veiller à un cadre de vie sûr et agréable.**

**Notre engagement reste le même :** vous écouter, vous informer et vous accompagner dans les moments importants de votre vie de locataire. Nous poursuivrons également notre travail pour **maintenir un patrimoine accessible, durable et adapté aux besoins de tous**, aujourd'hui comme demain.

Je vous adresse, au nom de toutes les équipes de GrandLyon Habitat, mes meilleurs vœux pour 2026. Que cette nouvelle année vous apporte santé, tranquillité et de beaux moments avec vos proches.

*Jean-Noël Freixinos*

Directeur général

## L'envoi de votre courrier : une seule adresse !

Pour simplifier vos démarches, **GrandLyon Habitat met à votre disposition une adresse unique pour l'envoi de votre courrier :**

**GrandLyon Habitat - Siège social**  
**2, place de Francfort - CS 13754**  
**69444 Lyon Cedex 03**

**Pensez à indiquer votre nom, prénom, adresse et numéro de compte locataire dans votre courrier** afin que nous puissions vous identifier facilement et répondre dans les meilleurs délais.

À noter : l'envoi ou le dépôt de votre courrier dans votre agence de proximité ne garantit pas un traitement plus rapide et peut allonger le délai de réponse.



*La suite de L'Actu en page 2*





## L'ACTU (LA SUITE)

# Échanger son logement, c'est possible ? Oui, sous conditions !

Saviez-vous que la bourse d'échanges de logement offre aux locataires d'un logement social sur le Rhône et la Métropole de Lyon la possibilité d'échanger leurs logements via son site dédié [www.echangermonlogement69.fr](http://www.echangermonlogement69.fr) ?



### Ça consiste en quoi ?

La bourse d'échange permet à deux locataires du parc social d'un des 16 bailleurs adhérents résidant dans le Rhône ou la Métropole de Lyon d'échanger leurs logements.

Les locataires peuvent changer de commune pour une autre commune du Rhône ou de la Métropole et aussi de bailleur.

### Ça marche comment pour les locataires ?

- Il n'est pas nécessaire d'avoir une demande de logement social en cours pour s'inscrire sur le site. Un NUD (numéro unique départemental) sera demandé au moment de l'accord entre les deux locataires.
- Le site est réservé aux locataires qui ont un bail de location valide dont le logement rempli les conditions d'éligibilité : logement hors opération de démolition ou restructuration lourde nécessitant relogement des locataires et logement hors plan de vente.

### L'échange de logement, comment ça se passe ?

1. Le locataire dépose son annonce de logement. Le dossier est ensuite étudié par le bailleur.
2. Le locataire consulte les annonces, recherche un logement et entre en contact avec un locataire.
3. Le locataire visite le logement et se met d'accord avec un autre locataire.
4. Les dossiers sont étudiés et passés en Commission d'Attributions des Logements.
5. L'échange de logement doit s'organiser et un nouveau contrat de bail est signé.

### Les locataires peuvent s'inscrire depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur [echangermonlogement69.fr](http://echangermonlogement69.fr).

Pour cela, il suffit de créer son compte et de déposer une annonce pour présenter son logement. Le locataire remplit les critères de sa recherche (taille, localisation, loyer...). Le dossier est étudié par le bailleur qui valide l'inscription dans un délai de 15 jours sous réserve d'éligibilité.

**Puis, le locataire peut consulter les annonces et entrer en contact avec un autre locataire.**



## LE POINT SUR...

### La hausse de votre loyer

Ce mois-ci, votre loyer a augmenté. Il s'agit de l'**augmentation annuelle réglementaire**, encadrée par la loi Egalité et Citoyenneté en vigueur depuis janvier 2017. **Sauf quelques exceptions, la hausse pour 2026 s'élève à 1,04 %.**

Face à la hausse de leurs charges, les principaux bailleurs de la Métropole de Lyon se voient contraints d'appliquer cette augmentation. Elle contribue notamment à la poursuite des investissements réalisés par les bailleurs sur leur patrimoine pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des locataires.

**Vous rencontrez des difficultés ? Contactez votre ligne directe au 04.72.74.67.42**

### À savoir :

Pour les locataires qui en bénéficient, l'**Aide Personnelle au Logement (APL)** a été revalorisée en moyenne de 1,04 % au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

## La dématérialisation de vos documents

### C'est quoi ?

La dématérialisation, c'est **recevoir vos documents** (avis d'échéance, bulletins et avis de régularisation, enquêtes SLS/OPS et lettre Entre Nous) **directement en ligne, dans votre espace locataire** au lieu de les recevoir par courrier postal.



### Pour qui est-ce ?

**Tous les locataires de GrandLyon Habitat** peuvent bénéficier de la dématérialisation.

### Comment en bénéficier ? C'est très simple !

- **Connectez-vous** à votre espace locataire sur [www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr).  
**Si vous n'avez pas encore d'espace locataire, créez-le en quelques clics !**
- **Rendez-vous** dans la rubrique « Mes informations ».
- **Cochez la case** « Dématérialisation des documents ».
- **Mettez à jour** votre adresse email si nécessaire.

**Et voilà ! Vous recevrez désormais tous vos documents par email.**

### Pourquoi choisir la dématérialisation ?

- **Pratique** : consultez et téléchargez vos documents n'importe où, n'importe quand.
- **Rapide** : soyez informé instantanément par e-mail de la mise en ligne de nouveaux documents.
- **Écologique** : réduisez votre consommation de papier et préservez l'environnement.

### Bon à savoir :

- Vos avis d'échéance seront consultables en ligne pendant 6 mois.
- La dématérialisation n'est pas compatible avec le règlement du loyer par TIP.
- **Pour toute demande de copies papier de vos documents**, contactez la Ligne Directe des Locataires.

## Bien vivre en ville avec son chien

Vivre en ville avec son fidèle compagnon implique de respecter quelques règles pour une cohabitation agréable pour tous :



### • Je déclare mon chien, si c'est un chien de catégorie 1 ou 2

Les chiens catégorisés « d'attaque » (catégorie 1) ou « de garde et de défense » (catégorie 2), doivent obligatoirement être déclarés en mairie pour garantir la sécurité de tous.

### • Je tiens mon chien en laisse, partout et toujours !

**La loi** (Article L211-19-1 du Code Rural) impose de tenir votre chien en laisse, que ce soit dans la rue, un parc ou un espace vert. **Si votre chien est de catégorie 1 ou 2, muselière et laisse sont obligatoires**, même dans les espaces clos.

### • Je ramasse les crottes de mon chien

C'est une obligation légale, sous peine d'amende. Ramasser les crottes permet de préserver des espaces propres et agréables.

**Ces règles sont essentielles pour la sécurité de tous.** Elles permettent d'éviter les accidents (morsures, chutes...), de protéger la santé publique (risque de maladies liées aux déjections) et de favoriser le bien-vivre ensemble.

## Des nichoirs à oiseaux installés dans plusieurs résidences

### Où sont installés les nichoirs ?

Six résidences sont déjà équipées : Champlong à St Genis Laval, Million, Leynaud, Cazeneuve, Eugène André et Viviani à Lyon 8<sup>e</sup>.

D'autres installations sont prévues sur une quinzaine de résidences à partir de début 2026 à :

- Lyon 5<sup>e</sup> : Valdo, Champvert
- Lyon 8<sup>e</sup> : Laennec, Grange Rouge, Mermoz, Santy
- Lyon 9<sup>e</sup> : St Rambert
- Dardilly : Porte de Lyon
- St Genis-Laval : Joseph Kessel
- Vaulx-en-Velin : La Grappinière

Ces installations se font à l'extérieur des bâtiments.



### À quoi servent les nichoirs ?

Les nichoirs offrent aux oiseaux un abri pour se reproduire et se protéger des intempéries et des prédateurs. En ville, leur habitat naturel est de plus en plus rare.

**Les nichoirs contribuent à protéger certaines espèces et à favoriser la biodiversité.**

### Un projet solidaire et écologique

Entre 2024 et 2025, près de 300 nichoirs ont été fabriqués et sont en cours d'installation par AJD Solidarité, un atelier d'insertion qui accompagne des personnes vers l'emploi.

**La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a accompagné le projet** pour s'assurer que les nichoirs soient bien installés (hauteur, orientation, protection contre le vent).

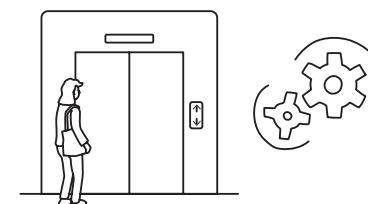
Le bois utilisé (chêne, bois exotique) provient d'anciennes portes palières de la résidence Donjon à Lyon 9<sup>e</sup>, réutilisées après les travaux afin de limiter les déchets.

**Ce projet permet à la fois de protéger les oiseaux, valoriser le recyclage et soutenir l'insertion professionnelle.**



### ► LES CHIFFRES DU MOIS

## Ascenseurs dans les résidences : agir ensemble pour assurer leur bon fonctionnement



1

numéro unique  
SOS Ascenseurs  
04 72 74 63 78  
(24h/24, 7j/7)

12

contrôles des  
ascenseurs par an  
(9 obligatoires)

1

service de portage en  
cas de panne d'ascenseur  
de plus de 48h